

1

(N^o 74.)

Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1834.

TABLEAU

*Des amendemens adoptés dans le budget de
l'Intérieur pour l'exercice de 1834.*

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présens et à venir, salut :

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le budget du département de l'intérieur, pour l'exercice 1834, est fixé à la somme de *dix millions sept cent deux mille trois cent quatre-vingt-neuf francs vingt centimes* (10,702,389 20), conformément à l'état ci-annexé.

ART. 2.

La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa promulgation.

Mandons et ordonnons, etc.

PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT.

CHAPITRE PREMIER.		
<i>Administration centrale.</i>		
ART. 1 ^{er} . Traitement du Ministre fr.	21,000 00	} 205,000 00
— 2. Id. des fonctionnaires, employés et gens de service.	153,000 00	
— 3. Matériel	24,000 00	
— 4. Frais de déplacement.	2,000 00	
CHAPITRE II.		
<i>Pensions et Secours.</i>		
— 1. Pensions à accorder à des fonctionnaires ou employés.	6,500 00	} 21,000 00
— 2. Secours, continuation ou avance de pensions à accorder par le Gouvernement à d'anciens employés belges aux Indes du ci-devant Gouvernement des Pays-Bas ou à leurs veuves.	10,000 00	
— 3. Secours à des employés ou veuves d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison d'une position malheureuse.	4,500 00	
CHAPITRE III.		
<i>Frais de l'Administration dans les provinces.</i>		
— 1. Province d'Anvers	111,640 00	} 1,156,330 00
— 2. Id. du Brabant.	131,150 00	
— 3. Id. de la Flandre occidentale.	141,715 00	
— 4. Id. de la Flandre orientale.	148,230 00	
— 5. Id. du Hainaut	141,305 00	
— 6. Id. de Liège.	132,540 00	
— 7. Id. du Limbourg	118,280 00	
— 8. Id. du Luxembourg.	130,330 00	
— 9. Id. de Namur.	101,140 00	
CHAPITRE IV.		
<i>Instruction publique.</i>		
— 1 ^{er} Frais des trois universités	334,900 00	} 743,200 00
— 2. Frais de l'école industrielle à Gand.	10,000 00	
— 3. Traitement et autres frais de l'inspecteur des athénées et collèges et de son commis.	9,000 00	
— 4. Athénées et collèges.	85,300 00	
— 5. Indemnités aux professeurs démissionnés dans les athénées et les collèges	12,000 00	
— 6. Instruction primaire.	242,000 00	

AMENDEMENTS ET CHIFFRES VOTÉS PAR LA CHAMBRE.				RÉDUCTIONS.	AUGMENTATIONS.
»	»	»	21,000 00		
»	»	»	186,800 00	201,800 00	1,200 00
»	»	»	22,000 00		2,000 00
»	»	»	2,000 00		
»	»	»	6,500 00		
»	»	»	9,179 10	20,179 10	820 90
»	»	»	4,500 00		
»	»	»	109,295 00		2,345 00
»	»	»	128,825 00		2,325 00
»	»	»	136,620 10		3,594 90
»	»	»	145,110 00		3,120 00
»	»	»	137,135 00		4,170 00
»	»	»	130,020 00	1,141,939 10	2,520 00
»	»	»	115,844 00		2,436 00
»	»	»	126,690 00		3,640 00
»	»	»	98,900 00		2,240 00
Arr. 10. Frais de routes de tournée des commissaires de district.			13,500 00		13,500 00
1 ^{er} .	»	»	353,300 00		31,600 00
2 ^e . Traitemens des professeurs mis en non-activité par l'arrêté du 16 décembre 1830, y compris une somme de fr. 1,742, montant de la pension à laquelle aurait droit la veuve d'un professeur aux termes de l'arrêté royal du 25 septembre 1816.			19,872 00	739,772 00	3,428 00
3 ^e .	»	»	10,000 00		
4 ^e .	»	»	9,000 00		
5 ^e .	»	»	85,300 00		
6 ^e .	»	»	12,000 00		
7 ^e .	»	»	230,000 00		12,000 00
À REPORTER. fr.			2,103,690 00		

PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT.

CHAPITRE V.			
<i>Cultes.</i>			
ART. 1 ^{er} .	Culte catholique	3,332,900	00
— 2.	Id. protestant.	65,000	00
— 3.	Id. israelite	10,000	00
— 4.	Secours.	45,000	00
			3,472,900 00
CHAPITRE VI.			
<i>Garde Civique.</i>			
— 1 ^{er} .	Frais de voyage et d'administration.	12,000	00
— 2.	Prix à distribuer pour l'exercice au tir	20,000	00
— 3.	Réparations et entretien des armes de la garde civique.	16,000	00
			48,000 00
CHAPITRE VII.			
<i>Subsides aux villes ou communes dont les revenus sont insuffisants.</i>			
—	UNIQUE. Subsides aux villes ou communes dont les revenus sont insuffisants		100,000 00
CHAPITRE VIII.			
<i>Travaux publics.</i>			
— 1 ^{er} .	Routes.	2,100,000	00
— 2.	Canaux.	132,450	00
— 3.	Ports et côtes.	303,125	00
— 4.	Phares, fanaux et pilotage.	23,204	00
— 5.	Polders.	657,000	00
— 6.	Bâtimens civils	224,700	00
— 7.	Personnel.	297,880	00
			3,733,359 00

AMENDEMENTS ET CHIFFRES VOTÉS PAR LA CHAMBRE.		RÉDUCTIONS	ALIMENTATIONS.
	REPORT. fr.	2,103,690 20	
"	"	3,352,900 00	
"	"	65,000 00	
"	"	10,000 00	
"	"	45,000 00	
		3,472,900 00	
"	"	9,000 00	3,000 00
Retranché.		25,000 00	20,000 00
ART. 2.		16,000 00	
"	"	50,000 00	50,000 00
— 1 ^{er} . Routes : A. Entretien et réparation.	1,300,000		
B. Frais d'exploitation . . .	15,900		
C. Améliorations, construction de routes nouvelles (dépendances imputables sur l'excédant du produit des barrières).	759,100		
D. Levée de plans.	20,000	2,095,000 00	5,000 00
— 2. Canaux : A. Entretien, travaux extraordinaires . . .	100,000		
B. Frais d'exploitation . . .	28,110	128,110 00	4,340 00
— 3. Ports et côtes : A. Entretien.	184,540		
B. Frais d'exploitation . . .	11,585		
C. Construction de la 2 ^e partie de la jetée d'Ostende.	107,000	303,125 00	
— 4. Phares, fanaux : Matériel. . .	20,579		
— — Personnel . . .	2,625	23,204 00	
— 5. Entretien et réparations aux endiguemens des polders, sauf le recours du Gouvernement contre les propriétaires, s'il y a lieu.		657,000 00	
— 6. Bâtimens civils		73,200 00	151,500 00
— 7. Acquisition de l'hôtel Torrington.		180,000 00	
— 8. Réédification dudit hôtel.		160,000 00	
— 9. Traitemens des ingénieurs		134,820 00	
— 10. Frais de bureau et de déplacement.		50,000 00	2,000 00
— 11. Traitemens des conducteurs et employés temporaires.		120,060 00	
		3,924,519	
			9,000 00
A REPORTER. fr.		9,576,109 20	

PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT.

CHAPITRE IX.		
<i>Service des mines.</i>		
ARTICLE UNIQUE. Service des mines.		85,000 00
CHAPITRE X.		
<i>Commerce, industrie, agriculture.</i>		
— 1 ^{er} . Commerce, industrie	300,000 00	} 625,500 00
— 2. Agriculture.	325,500 00	
CHAPITRE XI.		
<i>Lettres, sciences et arts, monument de la Place des Martyrs, fonds provenant des brevets, service de santé.</i>		
— 1 ^{er} . Lettres, sciences et arts	233,440 00	} 318,440 00
— 2. Monument de la Place des Martyrs	30,000 00	
— 3. Primes et encouragement aux arts et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, sur les fonds pro- venant des droits de brevets, et frais occasionnés par la délivrance des brevets.	10,000 00	
— 4. Service de santé.	45,000 00	
CHAPITRE XII.		
<i>Archives du Royaume.</i>		
— 1 ^{er} . Frais d'administration. Personnel.	19,400 00	} 34,000 00
— 2. Id. Id. Matériel.	2,600 00	
— 3. Archives de l'État dans les provinces (traitemens des con- servateurs et autres dépenses).	9,000 00	
— 4. Frais d'inspection des archives dans les provinces et frais de recherche et de recouvrement des archives man- quantes.	2,000 00	
— 5. Frais d'impression des inventaires des archives apparte- nant à l'État.	1,000 00	
CHAPITRE XIII.		
<i>Fêtes nationales.</i>		
ART. UNIQUE. Frais de célébration des fêtes nationales, exposition d'objets d'arts et d'industrie, réunions musicales.		50,000 00

AMENDEMENTS ET CHIFFRES VOTÉS PAR LA CHAMBRE.		RÉDUCTIONS.	AUGMENTATIONS.
REPORT. fr.	9,576,109 20		
“ “ “	83,000 00	2,000 00	
Art. 1 ^{er} . Commerce, industrie	260,000 00	629,500 00	4,000 00
— 2. Primes à établir par la loi pour l'encouragement de la pêche.	40,000 00		
— 3. Agriculture.	329,500 00		
“ “ “	185,440 00	48,000 00	
“ “ “	30,000 00		
“ “ “	10,000 00	270,440 00	
“ “ “	45,000 00		
“ “ “	19,400 00		
“ “ “	2,600 00		
“ “ “	6,800 00	30,800 00	2,200 00
“ “ “	1,000 00		1,000 00
“ “ “	1,000 00		
— UNIQUE. Frais de célébration des fêtes nationales.	50,000 00		
A REPORTER. fr.	10,639,849 20		

PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT.

CHAPITRE XIV.		
<i>Récompenses honorifiques et pécuniaires.</i>		
ARTICLE UNIQUE. Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes d'humanité et de dévouement.	10,000 »
CHAPITRE XV.		
<i>Statistique générale.</i>		
ARTICLE UNIQUE. Frais de publication des travaux de la direction de la statistique générale	2,540 »
CHAPITRE XVI.		
<i>Dépenses imprévues.</i>		
ARTICLE UNIQUE. Crédit ouvert pour dépenses imprévues	60,000 »

AMENDEMENTS ET CHIFFRES VOTÉS PAR LA CHAMBRE.			RÉDUCTIONS.	ACCROISSEMENTS.
Report. . . fr.	10,639,849 20		
»	»	10,000 »		
»	»	2,540 »		
»	»	50,000 »	10,000 »	
TOTAUX. . . fr.	10,702,389 20		